



 **TAUX DE RÉUSSITE**  
> Réussite 2025 : 86%

 **SATISFACTION**  
> Promotion 2025 : 92%

 **DURÉE**  
> de 10 à 12 mois

 **PUBLIC**  
> Accessible à tous

Les indicateurs de résultats sont disponibles sur :  
<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>.

 **Contact**  
[cfppa.roanne@educagri.fr](mailto:cfppa.roanne@educagri.fr)



Crédit photos : Natur'Académie Anthony Faye

## Le Certificat de Spécialisation option Arboriste Elagueur est un titre du Ministère de l'agriculture

*Le niveau de l'action dans le cadre d'une filière de formation : niveau 4*

### Activités

L'arboriste élagueur travaille le plus souvent dans des entreprises du paysage et dans certaines collectivités territoriales proposant un service d'élagage en activité principale. Certaines entreprises forestières et entreprises du territoire peuvent aussi être amenées à réaliser des activités d'élagage.

L'arboriste élagueur effectue des activités de taille, démontage, abattage et élagage sur des arbres. Il a au préalable pris en compte les attentes du client et analysé le végétal dans son environnement. Il prépare son chantier en amont dans le respect des normes de sécurité des biens et des personnes et en conformité avec les règles professionnelles du secteur. Pour cela, il travaille toujours en binôme. Il veille enfin au bon entretien de son matériel.

### Environnement du métier

- Travail en extérieur
- Travail en équipe

### Débouchés

- Elagueur, grimpeur arboriste, chef de chantier, conducteur de travaux, conseiller spécialisé en gestion de l'arbre.

### Poursuite de formation possible

- Autre certificat de spécialisation.

## Conditions d'admission - Pré-requis

Pour toute candidature :

- Être majeur et titulaire d'un diplôme de niveau 4 dans le secteur des aménagements ou avoir 1 an d'expérience professionnelle. Pour tout autre profil : contacter le CFPPA (dérogation possible)
- Réussir les tests d'entrée en formation organisés par le centre

Pour l'apprentissage :

- Avoir une entreprise d'accueil ou collectivité territoriale
- Être âgé entre 18 et 29 ans révolus
- Compléter le dossier d'inscription en ligne via : <https://app.hub3e.com/landing-page/124/candidature>

Pour la formation continue :

Candidature via : <https://app.hub3e.com/landing-page/124/LandingPageCandidatureFC>

### Accès à la formation

Pour la validation définitive d'entrée en formation, seul l'enregistrement d'un contrat d'apprentissage ou la validation d'un financement autre est nécessaire. Le délai de traitement moyen pour l'enregistrement d'un contrat est de 15 jours, et selon le calendrier des prescripteurs pour un financement en formation professionnelle continue.

Prochaine rentrée : septembre 2026



## Durée de la formation

La formation est organisée sur 560 heures (16 semaines), modulables selon le financement.

## Objectifs : aptitudes et compétences visées et évaluées

Être capable de réaliser les activités suivantes :

- Définir une stratégie d'intervention,
- Mettre en oeuvre des techniques d'accès au poste de travail.
- Réaliser des interventions techniques sur les arbres.
- Réaliser des travaux préparatoires et de participer à la gestion des déchets végétaux.
- Organiser son travail.

## Contenus principaux de la formation

- Réaliser un diagnostic sur l'état de l'arbre (contexte et bilan sanitaire et physiologique),
- Elaborer un plan d'intervention (choix et organisation),
- \* Réaliser des opérations d'entretien et de consolidation en sécurité
- \* Réaliser des opérations de suppression en sécurité
- Assurer la maintenance des installations, des équipements et des matériels dans le respect des règles de sécurité,
- Organiser son activité dans le respect de la réglementation en vigueur.

## Modalités pédagogiques

Cours magistraux, Travaux pratiques sur notre plateau technique, Travaux dirigés, Retour et partage d'expériences, Analyse de sa pratique professionnelle.



## Adaptations possibles du parcours

Possibilité de valider seulement des modules en formation professionnelle continue courte.

## Modalités d'alternance

Parcours sur 12 mois : 16 semaines de 35h en centre de formation en moyenne pendant les périodes scolaires et le reste du temps en entreprise.

## Évaluation de la formation

- Le Certificat de Spécialisation est évalué en Unités Capitalisables (UC) tout au long de la formation.
- La possibilité de valider un/ou des blocs de compétences, selon les cas.

Des évaluations formatives sont organisées tout au long de la formation.

## Frais - Rémunération - Financements

- En tant que salarié en contrat d'alternance, la rémunération minimale peut aller de 27 à 100 % du SMIC.
- La formation est prise en charge par l'organisme financeur (OPCO, collectivité et tout organisme collecteur des fonds de formation dont dépend l'entreprise).

### - Vous entrez en voie directe (10 mois) :

- Plusieurs financements possibles : France Travail, Région, Transition Pro, CPF, OPCO.

Tarifs à partir de 18,00 € minimum de l'heure.

- Rémunération possible

## CFPPA de ROANNE-Chervé-Noirétable

42124 PERREUX  
Tél : 04.77.44.82.00  
[cfppa.roanne@educagri.fr](mailto:cfppa.roanne@educagri.fr)